



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### chômage

Question écrite n° 9703

#### Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 19 décembre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées par l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie dans le livre blanc intitulé : « Les diplômés à l'épreuve du chômage ». Concernant l'enseignement supérieur, il est notamment recommandé d'inscrire l'ouverture internationale comme une priorité, tout en veillant à maintenir une réelle cohérence. À cet effet, l'assemblée des chambres de commerce et d'industrie préconise de créer de réelles interactions entre les formations étrangères et les formations françaises, en attirant les jeunes étrangers, en particulier des pays les plus avancés ou les plus rapidement émergents, dans les formations supérieures françaises. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

#### Texte de la réponse

L'attraction des jeunes étrangers à haute qualification, notamment des étudiants et des chercheurs, constitue un axe majeur de la politique de modernisation de l'enseignement supérieur français ; elle s'articule tout naturellement autour de l'encouragement apporté à l'ouverture internationale des établissements. C'est pourquoi le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) est engagé dans une politique active de promotion de la mobilité internationale des étudiants, des enseignants et des chercheurs en combinant : une action à destination des établissements qui sont incités à introduire ou à élargir la dimension internationale de leur offre de formation ; une action à destination des étudiants pour les encourager à effectuer des périodes de formation ou de stage et à s'engager dans des expériences professionnelles à l'étranger grâce à des dispositifs d'incitation soutenus. C'est dans cette perspective que le MESR a déployé une importante réforme des bourses de mobilité qui devrait améliorer, de façon significative, leur efficacité. L'analyse des projets de formation au niveau des trois cycles de l'enseignement supérieur valorise fortement les dispositions qui accentuent la dimension professionnalisante (notamment par l'introduction de stages, de périodes d'expérience professionnelle et de mécanismes d'alternance). L'affichage de cette stratégie de formation est suffisamment incitatif pour qu'il permette d'enregistrer la présence de plus de 40 % des effectifs de l'enseignement supérieur français dans des programmes à orientation professionnelle. Les dispositifs mis en place peuvent être efficacement combinés à des mécanismes d'encouragement de la mobilité internationale, par exemple à l'occasion de stages à l'étranger réalisés en cours d'études ou d'activités de volontariat international en entreprise (VIE), au terme du cursus. La combinaison de l'orientation professionnelle et de l'orientation internationale permettent ainsi d'améliorer les chances d'insertion professionnelle des étudiants en leur apportant une expérience internationale et une mise en situation professionnelle tout en encourageant les efforts d'ouverture internationale des entreprises françaises.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9703

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

**Question publiée le :** 6 novembre 2007, page 6805

**Réponse publiée le :** 15 avril 2008, page 3287